



**Avis n° 2025/12
relatif à l'accréditation de
École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'école centrale de
Lyon
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Ecole

Nom :	École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'école centrale de Lyon
Sigle :	ENISE
Type :	Public
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Saint-Étienne

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

n° 2020/03-07

Objet de la demande d'accréditation**Renouvellement périodique (PE) :**

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Étienne

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie civil, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Étienne

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'école centrale de Lyon, spécialité génie physique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Saint-Étienne

Nouvelle voie d'accès à une formation existante (NV) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie physique, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Étienne

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'école centrale de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Rémy ROGACKI (membre de la CTI, rapporteur principal), Noël BOUFFARD (corapporteur), Mohammed RAMDANI (expert), Michel PAVAGEAU (expert), Daniela TAPUSI (experte internationale), Maryem GUIZANI (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9 décembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie mécanique, sur le site de Saint-Étienne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie mécanique, en partenariat avec ITII Loire, sur le site de Saint-Étienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie civil, sur le site de Saint-Étienne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie civil, en partenariat avec SUP BTP Rhônes-Alpes et Auvergne, sur le site de Saint-Étienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie physique, sur le site de Saint-Étienne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie physique, sur le site de Saint-Étienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan d'action qui présentera les actions engagées et leur avancement sur les recommandations pour l'établissement, l'école et pour la spécialité Génie physique. Ce document est à transmettre le **15 juin 2029**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'Établissement

- Finaliser la démarche qualité et le Système de Management de la Qualité associé au périmètre "Établissement", qui inclut l'école ;
- Poursuivre l'intégration déjà bien avancée de l'école interne au sein de l'établissement, en mobilisant les moyens et l'autonomie adaptés à ses missions, ainsi que la capacité à présenter ses propres chiffres caractéristiques.

Pour l'École

- Poursuivre les efforts et la mobilisation afin de faire progresser les taux de féminisation des promotions ;
- Mobiliser les élèves afin que les taux de réponses aux enquêtes soient en augmentation et potentiellement plus représentatifs ;
- Finaliser le déploiement de la démarche compétences et leurs modalités d'évaluations en s'appuyant, notamment sur l'expérience de l'établissement ;
- Mettre à jour le règlement de scolarité en précisant les attendus du PFE en FISA et les possibilités ouvertes de faire la 3e année de la spécialité Génie mécanique en contrat d'apprentissage ;
- Mettre en place et suivre annuellement de manière pro-active une politique de recrutement des élèves permettant de renforcer l'attractivité et l'atteinte des effectifs visés.

Pour la spécialité Génie physique

- Donner à la spécialité Génie Physique (Génie Sensoriel) une identité plus affirmée et explicitée, permettant à la fois un intérêt plus marqué pour les FISE et une bonne adhésion des entreprises pour la FISA, afin d'atteindre les effectifs visés.

Pour la FISE (GM, GC et GP)

- Revoir les modalités de prise en compte des éléments constituant l'UE Développement Personnel, pour lesquels des crédits ECTS sont affectés sans aucune traduction dans les plannings élèves, et ce dans le respect des préconisations du R&O ;
- Instruire les demandes de dispense de mobilité en se conformant aux cas prévus par R&O.

Pour les FISA (GM, GC et GP)

- Assurer une meilleure exposition des apprentis à la recherche et aux mécanismes de l'entrepreneuriat.

**Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master,
aux diplômes suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie mécanique - Engineer ENISE in the specialty Mechanical Engineering	2026	2030-2031
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie civil - Engineer ENISE specialty civil engineering	2026	2030-2031
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'École centrale de Lyon, spécialité génie physique - Engineer ENISE specialty physics engineering	2026	2030-2031

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 09 décembre 2025.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 et 14 janvier 2026.

La présidente

Claire PEYRATOUT

